

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 12 (1876)
Heft: 22

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

FRIBOURG.

15 Novembre 1876.

12^e année.

N^o 22.



L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Constitution du Comité de la Société à Lausanne. — Le boulier-compteur. — Projet de fondation d'une Académie suisse. — Chronique bibliographique. — Partie pratique. — Chronique scolaire. — Variétés : Un maître d'école de Dickens.

Constitution du Comité directeur de la Société des instituteurs de la Suisse romande à Lausanne.

Ensuite des décisions prises par le Comité central de la Société des instituteurs de la Suisse romande, dans sa réunion du 15 octobre, à Fribourg, le Comité cantonal vaudois et les membres vaudois du Comité central se sont réunis à Lausanne le dimanche 29 octobre.

Les membres du Comité central ont communiqué à leurs collègues les décisions suivantes de la réunion de Fribourg :

1^o Le Congrès scolaire qui devait avoir lieu à Fribourg, en 1876, aura lieu dans cette même ville en 1877.

2^o Le siège de l'*Educateur* et de l'administration de la Société sera transféré à Lausanne, à dater du 1^{er} janvier 1877.

3^o Le Comité directeur de Fribourg continuera à fonctionner comme Comité d'organisation du Congrès.

4^o Un Comité directeur provisoire sera constitué à Lausanne par le Comité cantonal vaudois et les membres vaudois du Comité central.

5° Ce Comité provisoire fonctionnera jusqu'au moment où le Comité central élu au Congrès de Fribourg pourra nommer un Comité définitif, conformément aux statuts.

Après avoir pris connaissance de ces résolutions, les membres de la réunion ont décidé d'accepter la responsabilité de la publication de l'*Educateur*, malgré la situation extra-réglementaire dans laquelle se produit le transfert du siège de la Société.

Ils ont compté pour cela sur l'appui sérieux du Corps enseignant à tous les degrés, ainsi que de toutes les personnes qui, dans notre canton, s'intéressent au développement de l'instruction.

Ce point acquis, la réunion a senti la position délicate qui lui était faite d'avoir à nommer un Comité directeur, tout provisoire fût-il. Elle a tenu à laisser au futur Comité central la liberté entière de son choix. Pour cela, au lieu de procéder à des éliminations ou à l'appel d'hommes choisis par elle, la réunion a décidé de se constituer, en entier, Comité provisoire. Le fait que ce Comité se compose d'un nombre de membres plus grand que celui qui est prévu par les statuts de la Société indique bien que ses membres n'ont aucune intention de s'imposer ; à une situation extralégale, il fallait donner une organisation exceptionnelle. Les membres du Comité acceptent volontiers la lourde tâche qui leur incombe, en attendant que la Société puisse rentrer dans son organisation normale.

La réunion a constitué son bureau comme suit :

MM. *Cuénoud*, directeur à Lausanne, président ;
Colomb, instituteur à Aigle, président du Comité cantonal vaudois, vice-président ;
Maillard, professeur aux écoles normales, sous-rédacteur ;
Pelichet, instituteur à Lausanne, gérant ;
Pelet, instituteur à l'école industrielle cantonale, secrétaire.

Les autres membres du Comité sont :

MM. *Roland*, inspecteur scolaire, à Aubonne ;
Vulliet, instituteur à l'école industrielle cantonale,
Durand, vice-président du Comité cantonal, à Lausanne ;
Gaillard, instituteur, à Lavigny.

Le Comité-directeur ainsi constitué discute les moyens de donner satisfaction aux personnes qui désirent que l'*Educateur* s'occupe, plus qu'il ne l'a fait jusqu'ici, des questions scolaires spéciales à chaque canton et soit ainsi le reflet plus exact des préoccupations des diverses parties de la Société romande.

Notre rédacteur en chef, M. Daguët, s'est plaint lui-même à plusieurs reprises du peu d'empressement que les sections cantonales apportent à le renseigner sur ce qui les intéresse.

Les délégués au Comité central expliquent qu'ils ont soumis à la réunion de Fribourg l'idée de constituer dans chaque canton

un Comité de rédaction, qui prendrait la responsabilité de fournir à l'*Educateur* une chronique régulière des faits scolaires intéressant leur canton, et que cette idée a obtenu l'adhésion du Comité central.

Le Comité-directeur décide de réaliser immédiatement cette proposition, en ce qui concerne le canton de Vaud, et charge MM. Cuénoud, Durand et Vulliet de constituer le Comité de rédaction vaudois, pour 1877.

Ce Comité recevra avec reconnaissance toutes les correspondances et tous les renseignements qu'on voudra bien lui communiquer, ce qui n'empêchera pas, cela va sans dire, que les correspondances puissent être envoyées directement à M. le professeur Daguet, à Neuchâtel, rédacteur en chef.

Sans prendre l'engagement de faire publier toutes les correspondances, le Comité de rédaction s'efforcera d'assurer au canton de Vaud et à ses intérêts la place qu'ils auraient dû occuper depuis longtemps dans l'*Educateur*.

Les conférences libres, qui s'organisent sur plusieurs points du canton, fourniront tout naturellement les éléments d'une chronique intéressante, par le résumé de leurs travaux.

La publication de l'*Educateur* à Lausanne et la perspective que le Congrès scolaire se réunira dans cette ville, en 1879, font un devoir aux instituteurs vaudois de resserrer les liens qui les unissent. C'est dans l'espoir de travailler à ce résultat, ainsi que de maintenir le lien fédératif constitué entre les divers Sociétés cantonales romandes, que le Comité-directeur vaudois entreprend résolûment la tâche importante qui lui a été confiée.

Le Comité-directeur provisoire.

Lausanne, 1^{er} novembre 1876.

Sur les bouliers-compteurs.

Un des membres du jury de l'exposition de Vienne, M. Eugène Rambert, professeur à l'école polytechnique de Zurich, exprime au sujet des moyens matériels d'intuition appliqués à l'enseignement du calcul, sur le *boulier-compteur* en particulier, un jugement défavorable qui a fait le tour de plusieurs feuilles et mérite d'être examiné.

« Le boulier, dit-il, corrompt l'enseignement de l'arithmétique.
» La principale utilité de cet enseignement est d'exercer de bonne
» heure chez l'enfant les facultés d'abstraction, de lui apprendre
» à voir de tête, par les yeux de l'esprit. Lui mettre les choses
» sous les yeux de la chair, c'est aller directement contre l'esprit
» de cet enseignement. La nature a donné aux enfants leurs dix
» doigts pour boulier; au lieu de leur en donner un second, il

» faut leur apprendre à se passer du premier le plus tôt possible.
» On dit que le boulier donne aux maîtres beaucoup de facilité
» pour ses explications. Je le crois. On a vite compté sur le boulier
» que dix et dix font vingt ; mais l'enfant qui n'a fait que le compter
» sur le boulier a perdu son temps, tandis que celui qui l'a compté
» de tête a fait le plus utile des exercices. Il faut un complément
» et un correctif à l'enseignement par la vue : c'est au calcul qu'il
» convient de le demander. »

Un autre juge d'une grande compétence, M. Sonnet, disait déjà dans son Rapport sur l'exposition de 1867 ; « Toute machine qui a la prétention de suppléer au calcul mental va contre le but de l'enseignement. » Il ne faisait grâce qu'au boulier des salles d'asiles.

En reproduisant l'opinion si nettement tranchée de M. Rambert, le *Progrès* de Bruxelles faisait précéder ce jugement de la réflexion que cette opinion avait besoin d'être atténuée dans sa rigueur. Nous le pensons aussi. L'emploi des moyens intuitifs a pour principal but de faire comprendre aux enfants qui ne sont pas nés calculateurs, la nature et le mécanisme du calcul. Si le calcul fait au boulier devait remplacer le calcul de tête, nous serions de l'avis de l'éminent écrivain auquel nous devons tant de belles pages, voire de bons ouvrages bien écrits. Mais le calcul au boulier n'est qu'une initiation, une manière d'ouvrir l'esprit à l'étude des nombres. M. Rambert se doute-t-il qu'en condamnant le boulier, c'est toute la méthode pestalozzienne et girardique qu'il condamne ? L'un et l'autre ne croyaient pas que les abstractions convinssent au premier âge.

Toutefois, comme nous l'avons dit au début de ces lignes, la question mériterait examen et discussion. Il est bon nombre d'instituteurs qui ne font pas usage du boulier ; mais ce n'est pas par la raison profonde et en quelque sorte philosophique qu'en donne l'auteur de la vie de Vinet. C'est qu'ils n'ont, en général, qu'aversion pour l'intuition, qu'ils considèrent comme une puérilité indigne de leur ministère tout d'entendement et de dogmatisme, sauf les concessions qu'ils font à la mémoire.

Nous voudrions voir discuter cette question à nos instituteurs et institutrices primaires, les plus compétents à nous dire ce qu'il en est, puisque c'est à eux et à elles qu'incombe la mission difficile d'enseigner les éléments du calcul aux enfants. Nous ouvrirons bien volontiers nos colonnes à tout ce qui pourrait nous être écrit ou communiqué sur ce sujet.

A. DAGUET.

Projet d'une Académie nationale esquissé par le Dr Bluntschli, de Zurich, professeur à l'université de Heidelberg.

L'un des hommes de notre pays qui ont le mieux mérité de la science universelle et nationale, par leurs grands travaux sur le Droit public et l'histoire, le Docteur Gaspard Bluntschli, nous donnait en 1858, dans une brochure de 16 pages, la curieuse esquisse d'une Académie suisse. Il s'agissait ici non pas d'une école supérieure, d'une Académie ou Université fédérale. L'Académie dont il était ici question, était un Institut composé des hommes les plus instruits, les plus capables de la Suisse, au nombre d'abord de 25, représentant les trois grandes sections ou branches du savoir, comme les classe le célèbre professeur de Heidelberg :

- I. Les sciences historiques et politiques, qui auraient sept représentants.
- II. Les langues et la littérature, qui en auraient également sept.
- III. Les sciences mathématiques et naturelles, qui en auraient dix.

Le 25^e membre serait le président, commun à toutes les sections, élu tous les 4 ans.

Outre ces 25 membres ordinaires, les académiciens de premier ordre, l'Institut national en question compterait un nombre indéterminé de membres extraordinaires, qui, toutefois, ne dépasserait pas le chiffre de 100, c'est-à-dire plus de 4 fois le nombre des membres ordinaires, mais ne devrait en aucun cas descendre au-dessous du double des membres ordinaires.

Outre ces membres ordinaires et extraordinaires, l'Institut ou Académie comprendrait encore des membres honoraires, pris parmi les savants des pays étrangers. Les étrangers établis en Suisse pourraient faire partie des membres extraordinaires.

L'Académie et ses sections se réuniraient au moins tous les ans deux fois, en session ordinaire, dont la durée ne dépasserait pas une semaine et n'en dépasserait pas quatre.

Le président de l'Académie, les secrétaires des sections et les membres ordinaires auraient un traitement de la Confédération. Les autres membres ne recevraient aucune rétribution. Le président recevrait 5 à 6,000 fr., les secrétaires 2,000 à 2,500, les membres ordinaires 1,000 à 1,200.

Les membres ordinaires seraient pris parmi les savants les plus éminents des diverses écoles supérieures de la Suisse, et seraient élus, sur la proposition des 3 sections, par l'Académie au complet, sous réserve de la ratification du Conseil fédéral. Pour la première formation, c'est le Conseil fédéral qui ferait les nominations des membres ordinaires.

Pour prévenir toute influence de coterie, le choix d'un certain nombre de membres extraordinaires serait laissé au personnel enseignant des établissements supérieurs d'instruction publique établis par la Confédération ou par les cantons. Le nombre des places à la nomination du Corps enseignant serait déterminé par le Conseil fédéral, sur la proposition de l'Académie. Les autres membres extraordinaires seraient élus par l'Académie elle-même,

en partie parmi les professeurs, en partie parmi les hommes privés voués à la science, et en partie parmi les hommes politiques qui prennent un intérêt marqué aux travaux intellectuels.

Ainsi composée d'éléments divers, l'Académie serait initiée aux besoins de l'instruction supérieure, aux publications des Sociétés scientifiques et littéraires et à la vie intellectuelle de tous les cantons.

L'Académie offrirait en même temps soit au Conseil fédéral, soit aux gouvernements cantonaux, un moyen facile d'informations et de préconsultations sur toutes les questions qui intéressent la science. L'Académie formerait donc un Jury ou Conseil scientifique de la nation.

M. Bluntschli trace ici à grands traits la mission multiple qu'aurait à remplir l'Institution nouvelle.

D'abord, elle servirait d'intermédiaire entre les établissements d'instruction supérieure de la Suisse et ceux des cantons, ainsi qu'avec les Sociétés savantes. Parmi les premiers il en est certainement où l'érudition morte tient plus de place que la science vivante ; en augmenter le nombre, serait un luxe inutile pour la Suisse. Mais si l'on peut substituer à cet accroissement une concentration qui fasse vivre et prospérer tous les foyers d'instruction, ne serait-ce pas là une œuvre belle et féconde à accomplir par l'Académie ou l'Institut helvétique ?

L'un des moyens qui se présentent les premiers à la pensée pour atteindre ce but, consiste dans les rapports que l'Académie suisse adresserait de temps en temps au Conseil fédéral et dont la publication tiendrait la nation elle-même au courant de de la culture intellectuelle des divers cantons. Ces rapports, s'ils sont bien faits, comme on peut l'espérer d'un corps d'élite, auraient par eux-mêmes une valeur réelle et serviraient en même temps de récompense et de stimulant pour d'autres travaux de mérite.

La publicité donnée par les rapports de l'Académie aux imperfections des institutions existantes ainsi qu'à la critique des ouvrages littéraires et scientifiques exercerait également une action salutaire.

L'Académie, pour son compte, entreprendrait des publications d'un grand intérêt scientifique et littéraire. A ces publications viendrait s'ajouter une revue servant d'organe périodique aux séances, aux discussions, à la vie de l'Académie.

Les entreprises et grands travaux des savants dignes de ce nom trouveraient également un appui et un patronage dans l'institution projetée.

Pour exciter davantage les travailleurs, des concours et des prix seraient institués et décernés par des jurys, pris dans le sein de l'Académie. A ces deux points de vue, la Suisse s'est laissé distancer grandement par les autres pays. Cette infériorité n'est certes pas le fait des savants suisses ni le résultat de l'insuffisance des ressources du pays, ni d'un manque de sollicitude pour le talent et la science, mais uniquement d'une lacune dans l'organisation de la part de l'Etat. La fondation d'une Académie suisse prouverait que, sur le terrain de la science comme dans d'autres domaines, la Confédération peut rivaliser avec les peuples les plus savants du globe.

Les collections de l'Académie et celles des cantons avancés ouvriraient un autre champ à l'activité de l'Institut national. Il ne serait cependant pas opportun de les concentrer toutes sur un point unique. Et comme la Suisse n'a pas une capitale politique, où à l'exclusion de toute autre, se concentre la vie publique, que Berne elle-même est en première ligne le chef-lieu de ce canton et en second lieu seulement le siège des autorités fédérales, il convient que la vie scientifique trouve son premier foyer dans les chefs-lieux les plus importants des cantons et qu'elle n'ait un siège fédéral permanent que pour servir de lien et de tête de ligne au mouvement. C'est dans ce dernier endroit évidemment que les collections les plus considérables auraient leur place naturelle ; mais cela ne doit pas se faire au détriment des collections cantonales que favorisera de tout son pouvoir l'Académie helvétique.

Tout cela sans doute ne pourrait pas se faire sans argent. Le célèbre publiciste et professeur dont nous analysons le Mémoire fait le devis approximatif des dépenses annuelles qu'occasionnerait l'institution dont il propose la création :

Pour l'installation de l'Académie, les bureaux et les traitements (évalués plus haut à fr.37,000) 50,000 francs.

Pour les travaux entrepris par l'Académie elle-même, 25,000 francs.

Pour les subventions à faire en faveur des travaux et publications exécutés hors de l'Académie, 65,000 francs.

Pour récompenser les services rendus à la science, 10,000 francs.

Pour les collections de l'Institut lui-même et les collections des cantons, 50,000 francs.

Ce serait donc ainsi une dépense totale de 200,000 francs que la Confédération ferait chaque année pour l'Académie. Cette dépense, certes loin d'excéder nos ressources, peut paraître même bien modeste à côté de celles que font les autres Etats et en regard du rôle que la Suisse doit aspirer à jouer au milieu des peuples civilisés. Qu'est-ce que cette dépense de 200,000 francs à côté de celle qu'exige l'entretien d'un seul régiment de ligne de 3,000 hommes dans les Etats monarchiques ? Cet entretien coûte 5 ou 6 fois ce que nous coûterait l'Académie en projet.

Nous venons d'indiquer en raccourci les principaux linéaments de la fondation de l'Académie suisse, proposée par le Docteur Bluntschli. Nous allons maintenant résumer l'*Exposé de motifs* dont le savant zuricois a accompagné et fait précéder le canevas de l'institution scientifique et littéraire qu'il voudrait voir ériger dans notre patrie.

(La suite au prochain numéro.)



CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE.

LISTE DES LIVRES EN USAGE DANS LE CANTON DE FRIBOURG POUR L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DANS LES ÉCOLES FRANÇAISES; publiée par ordre de la Direction de l'Instruction publique. 10 pages.

Les ouvrages indiqués dans cette liste sont ou obligatoires ou simplement

recommandés par le directeur et conseiller d'Etat Henri Schaller, qui a fait son choix de concert avec la Commission des études.

Pour la religion, les ouvrages obligatoires sont : 1° le catéchisme diocésain, ou 2° la Bible illustrée, par l'abbé *Bourkard*, ou l'histoire de l'ancien et du nouveau testament, par le chanoine *Schmid*. On recommande le nouveau traité des devoirs du chrétien suivi d'un traité de civilité.

Pour la langue, le syllabaire de M. l'abbé *Perroulaz*, des lectures élémentaires traduites de l'italien, ou un des livres adoptés pour la religion ; le livre de lecture à l'usage des écoles primaires, pour le degré supérieur. On recommande le petit livre de M. *Félix Guérig*. Pour la grammaire, *Larousse* est obligatoire. Simplement recommandés sont la Lexicologie du même auteur, de petits exercices de mémoire, d'orthographe et de grammaire de M. *Blanc-Dupont*.

En arithmétique, le livre obligatoire est le livre de M. le professeur *P. Ducotterd*, intitulé : *Problèmes de calcul*, ouvrage qui a été adopté également à Neuchâtel et dans d'autres cantons romands.

En géographie, sont obligatoires : la carte du canton, de *Gerster*, et la géographie éditée chez Labastrou. Pour l'histoire, le Manuel de géographie et d'histoire suisse d'*Egger* d'après *Ettlin*.

Après ces ouvrages, sous une seconde rubrique de livres obligatoires ou recommandés, on voit défiler une nouvelle série d'ouvrages, d'abord à l'usage des instituteurs : ainsi, une histoire de l'Eglise de l'abbé *Noirlieu* ou *Chantrel* et un cours complet d'instruction chrétienne, par *Marotte*.

Viennent les leçons de choses de M. *Paroz*, la gymnastique de l'esprit de *Pelissier*, d'autres leçons pour l'enseignement intuitif, par *Sommer*, les tableaux de *Staub*. Pour la lecture, les tableaux de M. l'abbé *Perroulaz* (obligatoires), pour la grammaire, le cours de langue du P. *Girard* et la grammaire complète de *Larousse* (ces deux derniers simplement recommandés). Pour la composition, une méthode analytique de style d'un frère de ne sais quel ordre et un autre ouvrage de *Robert*, à l'usage du maître.

Pour l'écriture, les modèles de M. *Ducotterd*.

En arithmétique, on trouve désignés comme obligatoires les livres de M. *Ducotterd*, des tableaux de M. *Gaberel* pour les poids et mesures, le système métrique de M. *Blanc-Dupont*.

Pour la comptabilité, sont recommandés : un manuel de M. *Gaillard-Pousaz* et une comptabilité commerciale de *Zaut*.

En géographie et en histoire, la grande carte du canton de *Stryensky*, celle de la Suisse de *Keller*, une carte de la Palestine de *La-Rochette*.

Comme simplement recommandés figurent le tableau de cosmographie du Dr *Guillaume*, *Bannwart*, histoire suisse (traduction Aeby) ou *Dagaet*, abrégé.

Le chant est représenté par un solfège *Muller* et un guide de M. l'abbé *Mehling*. Recommandés : le recueil de M. *Kurz* et un autre de M. *Gross* (Delagrave, Paris).

L'économie domestique a pour manuels celui de Mlle *Cornélie Chavannes* et le livre récent de M. *Louis Favre*, de Neuchâtel.

Suivent, comme appartenant aux branches accessoires, Tschudi, *Lectures agricoles*, les *petits traités* de l'abbé *Chenaux* pour la botanique, les lectures de *Garrigues* sur les sciences, les arts, *Deyrolles* tableaux d'histoire naturelle, *Wettstein*, 108 tableaux pour les écoles secondaires. *Esseyrie*, les éléments du toisé. *Hutter*, pour le dessin l'Abrégé de géographie de Lausanne, la petite géographie de *Cortambert*, le petit atlas de *Wettstein*, celui d'*Issleib*, l'hygiène de *Perussel* ou de *Saucerotte*.

Parmi les ouvrages prescrits pour les instituteurs, les traités de pédagogie de *Charbonneau*, *Rendu*, *Braun*, *Daguet*, *Pape-Carpentier* (pour les institutrices). Pour le style et l'intuition, *Destexhe*, et *Bourqui*, *Traité sur la Constitution politique du pays*.

Cette liste révèle certainement le dessein louable chez ses auteurs de suivre le mouvement scolaire de notre temps et de ménager un compromis entre les habitudes du passé, les aspirations du présent et les exigences de la situation, mais elle laisse à désirer au point de vue de l'ordre et de l'application qui peut en être faite aux divers degrés de l'enseignement.

Il y aura un travail curieux à faire dans un an ou deux ; c'est celui de la statistique de ceux de ces livres qui se trouveront réellement entre les mains des maîtres et des élèves du canton de Fribourg. Il y a encore une autre observation à faire sur le choix des ouvrages lui-même et dont quelques-uns doivent leur adoption à des circonstances ou à des influences locales, plutôt qu'à leur valeur intrinsèque. Cette observation d'ailleurs n'est pas particulière au canton de Fribourg et peut s'étendre à d'autres cantons de la Suisse française. Il est certainement du devoir d'un gouvernement cantonal de ne pas dédaigner les productions indigènes, au profit des publications étrangères, mais à la condition toutefois que ces dernières ne l'emportent pas sur les premières.

A. DAGUET.

LES FEMMES DE LA SUISSE (*Donne della Svizzera*), par le professeur CURTI. Bellinzona. Colombi. 1876. 96 pages. 40 centimes.

Ce petit livre, destiné à éveiller le sentiment moral et patriotique, contient les portraits ou esquisses biographiques d'un certain nombre de femmes suisses, connues par leur bienfaisance, leur patriotisme, leur dévouement ou quelques actions dignes de mémoire. On y trouve aussi la mention élogieuse de ces femmes qui, dans des moments critiques pour leur patrie ou pour la liberté, se signalèrent par le concours qu'elles apportèrent à leurs maris et à leurs parents. Le sujet, certes, est assez vaste et demanderait un volume au moins, pour être traité tant soit peu au complet. Mais le choix qu'a fait M. Curti est judicieux, et ses récits sont intéressants par leur variété et l'attrait des détails caractéristiques qu'il donne sur les héroïnes des diverses parties de la Suisse.

Il n'a, comme on pense bien, pas oublié la Suisse italienne, représentée entre autres par trois femmes, la Bona Lombarda, Marguerite Borroni et Barbe de Muralt, de Locarno. La Bona Lombarda était de la Valteline et se signala par son dévouement conjugal, en allant redemander à toutes les cours d'Italie et de France, son mari, prisonnier du roi Alphonse à Naples, et eut le bonheur de réussir. Marguerite Borroni, de Brissago, par sa présence d'esprit, épargna à sa contrée les calamités d'une occupation française, en la dépeignant aux officiers de l'armée de Napoléon comme une terre de misère et de lamentation. La maligne Tessinoise fit les mêmes contes aux soldats suisses qui s'avançaient d'Ascona pour prendre possession de son coin de terre ; ce qui n'empêcha pas les Brissagiens de demander leur jonction à la Confédération suisse en 1820.

Barbe de Muralt, de Locarno, était cette femme spirituelle et lettrée qui joua un rôle important dans l'église protestante formée dans cette ville et dont le nonce Riverta parvint à obtenir la suppression en 1555, par l'émigration forcée des familles qui avaient adopté le protestantisme.

A. D.

AIDE-MÉMOIRE OU ANNUAIRE OFFICIEL DU CANTON DE VAUD. NOTICES SUR LA SUISSE ET LE CANTON DE VAUD. 7^{me} année. 1874-75.

Nous venons à tard pour parler de cet annuaire. Mais, comme il renferme nombre de données statistiques, économiques, politiques, historiques et géographiques sur la Confédération et le canton de Vaud et que ces données n'ont pas perdu de leur valeur pour n'être pas d'hier, nous nous faisons un plaisir de l'annoncer.

Entre autres renseignements curieux consignés dans les 128 pages de cette publication, nous remarquons le chiffre des Suisses établis à l'étranger et qui est de 225,000, selon la statistique que l'on trouve à page 35.

L'auteur de ce volume, M. Alexandre Michod, est certainement l'un des plus anciens popularisateurs de la science qui consiste à recueillir les faits de la vie nationale et à les enregistrer pour l'utilité de leurs concitoyens.

MÉTHODE PHONÉTIQUE. Lecture, divisée en 45 leçons, suivies d'un choix de poésies, par MALAN. Pignerol. Imprimerie Chiantore et Mascarelli. 1876. 63 pages.

Les méthodes de lecture ne manquent pas. Celle-ci nous paraît simple, bien conçue et appropriée aux écoles enfantines auxquelles elle est destinée. Les principes sur lesquels s'appuie M. Malan, instituteur à Luserne-St-Jean, l'auteur de ce joli syllabaire, sont empruntés à une saine pédagogie. Des morceaux bien choisis en prose et en vers suivent les exercices proprement dits et fournissent aux maîtres l'occasion de faire l'application des leçons précédentes.

ATLAS D'HISTOIRE NATURELLE. LES CHAMPIGNONS, par le docteur AHLES, avec gravures en chromolithographie. Paris. Bonhoure. Neuchâtel et Genève, librairie Sandoz. in-folio. 8 francs.

Nous annonçons, il y a quelque temps, la publication de cet atlas, dont la première livraison contenait les plantes vénéneuses, par le docteur Ahles, édition revue par Ferdinand de Hochstetter. L'ouvrage qui paraît aujourd'hui fait suite au précédent. Le texte offre l'explication des gravures superbement coloriées. Le livre de M. Louis Favre, directeur du gymnase de Neuchâtel, est plus complet, et nous eussions aimé à le voir réédité. Mais les éditeurs reculent devant les frais de cette œuvre remarquable. Tel quel, le livre de M. Ahles figurera avec avantage dans nos bibliothèques populaires et scolaires, à la suite des *Plantes vénéneuses* du même auteur.

CHRONIQUE SCOLAIRE.

NEUCHÂTEL. — Ces jours derniers, une ovation aux flambeaux a été faite à M. Borel-Favre, directeur du collège latin, qui se retire comme tel et compte 40 ans d'enseignement, dont 36 au collège latin de la ville et 4 au collège du Locle. M. Borel-Favre a été l'homme du devoir dans toute l'acception du terme et si la République décernait des croix d'honneur, celle de ce fonctionnaire aurait dû porter ces mots : *Fidélité au devoir et travail consciencieux*. Aussi, la jeunesse du collège latin, du gymnase et de l'académie s'était-elle entendue pour fêter le professeur et directeur émérite. Un étudiant de la Société de Zofingue a porté la parole en termes sentis ; M. Borel-Favre a répondu en termes émus, la musique a joué ses plus beaux airs et la foule a crié avec les jeunes gens : *Vive M. Borel*. Le grand dictionnaire de Littré et la carte de Dufour ont été remis au digne professeur comme un léger témoignage de la reconnaissance publique. Le cortège scolaire, en revenant de chez M. Borel-Favre, s'est arrêté devant la demeure du recteur de l'académie, qui a adressé à ces jeunes gens quelques paroles bienveillantes. La manifestation honorable des écoliers s'est terminée par le chant national : *Rufst du, mein Vaterland*.

GENÈVE. — La transformation de l'académie en université a été célébrée dernièrement avec une pompe solennelle et un brillant cortège, suivi d'un banquet de plusieurs cents personnes, où les discours n'ont pas manqué et dont le bouquet a été le charmant toast en vers de M. Marc Monnier, l'un des professeurs : au peuple qui paie la carte et ne figure pas parmi les convives. Les académies de la Suisse romande et les universités de la Suisse allemande avaient été invitées et s'y sont fait représenter par des délégués ou se sont excusées par lettres de n'y pouvoir prendre part autrement que par l'expression de leurs vœux pour l'institution nouvelle. Celle-ci d'ailleurs s'ouvre dans les meilleures conditions et avec l'appui de toute la population, qui comprend que l'instruction publique est une et que l'instruction

populaire ne peut fleurir que là où fleurit aussi l'instruction supérieure. Cette vérité, pour n'être pas également comprise dans tous les cantons romands, n'en est pas moins évidente à tout homme qui a reçu une instruction sérieuse. Le peuple de Genève paraît le comprendre très-bien et conservateurs et radicaux sont d'accord avec le gouvernement sur ce point important. Dans un prochain article, nous ferons connaître à nos lecteurs les belles paroles qui ont été prononcées en cette circonstance et qui traduisent éloquemment la tendance progressive qui anime toutes les classes de la population genevoise à l'endroit de l'instruction publique à tous les degrés.

PARTIE PRATIQUE.

LECTÉE.

Le retour des troupeaux.

En Provence, c'est l'usage, quand viennent les chaleurs, d'envoyer le bétail dans les Alpes. Bêtes et gens passent cinq ou six mois là-haut, logés à la belle étoile, dans l'herbe jusqu'au ventre ; puis, au premier frisson de l'automne, on redescend, et l'on revient brouter bourgeoisement les petites collines grises que parfume le romarin.... Donc, hier soir, les troupeaux rentraient. Depuis le matin, le portail attendait ouvert à deux battants ; les bergeries étaient pleines de paille fraîche. D'heure en heure, on se disait : Maintenant ils sont partis, maintenant ils sont à mi-côte. Puis, tout à coup, vers le soir, un grand cri : Les voilà ! et là-bas, au lointain, nous voyons le troupeau s'avancer dans une auréole de poussière. Toute la route semble marcher avec lui.... Les vieux béliers viennent d'abord, la corne en avant, l'air sauvage, derrière eux le gros des moutons quelque peu fatigués de la longueur du chemin ; les mules à pompons rouges portant dans leurs paniers les agnelets qu'a vus naître le jour précédent et qu'elles bercent en marchant ; puis les chiens, tout suants, avec des langues jusqu'à terre, et deux grands coquins de bergers, drapés dans des manteaux de cadis roux qui leur tombent sur les talons comme des chapes.

Tout cela défila devant nous, joyeusement et s'engouffra sous le portail, en piétinant avec un bruit d'averse... Il faut voir quel émoi dans la maison ! Du haut de leurs perchoirs, les gros paons vert et or, à crêtes de tulle, ont reconnu les arrivants et les accueillent par un formidable coup de trompette. Le poulailler, qui s'endormait, se réveille en sursaut. Tout le monde est sur pied, pigeons, canards, dindons, pintades. La basse-cour est affolée, comme si chaque mouton eût rapporté dans sa laine, avec un parfum d'alpe sauvage, un peu de cet air vif des montagnes qui grise et qui fait danser.

C'est au milieu de tout ce train que le troupeau gagne son gîte. Rien de charmant comme cette installation. Les vieux béliers s'attendrissent en revoyant leur crèche. Les agneaux, les tout petits, ceux qui sont nés dans

le voyage et n'ont jamais vu la ferme, regardent autour d'eux avec étonnement. Mais le plus touchant encore, ce sont les chiens, ces bons chiens de berger, tout affairés après leurs bêtes. Le chien de garde a beau les appeler du fond de sa niche ; le seau du puits, tout plein d'eau fraîche, a beau leur faire signe ; ils ne veulent rien voir, rien entendre, avant que le bétail soit rentré, le gros loquet poussé sur la petite porte à claire-voie et les bergers attablés dans la salle basse. Alors seulement ils consentent à gagner le fenil, et là, tout en lapant leur écuellée de soupe, ils racontent à leurs camarades ce qu'ils ont fait là-haut dans la montagne, un pays noir où il y a des loups et de grandes digitales de pourpre pleines de rosée jusqu'au bord.

Alph. DAUDET,
(*Lettres de mon moulin.*)

Cette dictée, en apparence si facile, ne l'est pas autant qu'on pourrait se l'imaginer. Les difficultés grammaticales proprement dites font défaut, mais il y a, en revanche, bien des expressions d'une orthographe inusitée dans la langue de tous les jours et certains raffinements propres à la littérature du jour, qui en rendent la pleine intelligence malaisée aux débutants. L'auteur de ce morceau est un poète et auteur dramatique né à Nîmes en 1840 et nommé Alphonse Daudet. Il est auteur de plusieurs romans et de quelques pièces de théâtre, dont l'une, intitulée *l'Œillet blanc*, a été représentée au Théâtre français.

Les fautes qui ont été commises dans l'orthographe de ce morceau par beaucoup d'aspirants et d'aspirantes ont porté sur les mots suivants :

Au premier frisson de l'automne a été mis au pluriel, alors que le sens veut le singulier ; le mot *cadis*, que personne ne connaissait et qu'on a écrit comme on écrit le nom de *cadi*, un juge turc. Au lieu d'écrire : *Du haut de leurs perchoirs, les gros paons, vert et or, à crêtes de tulle*, on a écrit parfois : *du haut de leur perchoir, les gros paons verts et or, à crêtes*. Mais quant aux premières fautes, comme le frisson, cadis, perchoirs, le jury n'a pas cru devoir en tenir compte ; il pouvait y avoir quelque doute dans l'esprit des candidats.

VARIÉTÉS.

Le maître d'école de Dickens.

Dans l'un des romans de Dickens et l'un des plus palpitants d'intérêt qui soient sortis de la plume de ce grand peintre de la vie, on trouve un curieux et touchant tableau de la destinée d'un maître d'école, plein de cœur et d'intelligence, entouré de gens qui, loin de le comprendre et de l'apprécier, le condamnent et le vilipendent. Dans ce roman, la jeunesse est dépeinte aussi comme elle est souvent, sans pitié. Dickens, avec son profond savoir des choses, ne donnait pas dans les aberrations de ces théo-

riciens optimistes, qui n'apparaissant dans les classes que deux ou trois fois par an dans des jours d'apparat, croient que tout est facile et que les écoliers seraient tous de petits saints *si on savait les prendre*. Pauvres observateurs, qui se croient perspicaces et ne sont qu'aveugles. Hélas ! il arrive au contraire que plus le maître a de cœur, plus il souffre. A. D.

« Quand les leçons furent récitées, on commença l'exercice d'écriture. Comme il n'y avait qu'un pupitre, celui du maître, chaque enfant vint s'y asseoir à son tour et y griffonner une page toute tortue, tandis que le maître se promenait de long en large. La classe était moins bruyante. Le maître s'approchait pour regarder par-dessus l'épaule de celui qui écrivait, en lui disant avec douceur de remarquer comment les lettres étaient formées sur les modèles placardés le long du mur. Il lui en faisait admirer les pleins et les déliés, en lui recommandant de chercher à les imiter. Il interrompait la leçon pour leur répéter ce qu'un de leurs condisciples, malade en ce moment et qui était le meilleur écolier de la classe, avait dit la nuit précédente, et combien il regrettait de n'être pas encore avec eux. Il y avait dans le ton et les paroles du pauvre maître d'école tant de bonté et de tendresse, que les jeunes garçons parurent éprouver du remords de l'avoir ainsi tourmenté et rentrèrent dans l'ordre le plus absolu ; durant deux minutes au moins, on ne mangea plus de pommes, on n'écrivit plus son nom au couteau, on ne se pinça plus, on ne se fit plus de grimaces.

« Je pense, mes amis, dit le maître d'école quand l'horloge sonna midi, que je vous donnerai aujourd'hui, par extraordinaire, un demi-congé. »

A cette nouvelle, les écoliers, les grands garçons en tête, poussèrent des clameurs d'enthousiasme, au milieu desquelles on vit le maître remuer les lèvres, mais sans parvenir à se faire entendre. Cependant, comme il agitait la main pour réclamer le silence, les élèves eurent assez de docilité pour se taire, aussitôt que les poumons les plus vigoureux de la troupe n'en purent plus à force de crier.

« Promettez-moi d'abord, dit le maître, de n'être pas trop bruyants, ou bien, si vous voulez faire du bruit, de vous en aller bien loin, hors du village s'entend. Je suis sûr que vous ne voudriez pas casser la tête à votre ancien et fidèle camarade. »

Là-dessus s'éleva un murmure général, sans doute très-sincère, pour protester contre toute idée de troubler le repos du camarade. Un grand garçon, probablement avec autant de sincérité naïve que tous les autres, prit ses voisins à témoin que, s'il avait crié, il avait crié tout bas.

« N'oubliez donc pas mes recommandations, dit le maître ; mes chers amis, c'est une faveur que je vous demande personnellement. Amusez-vous autant que vous pourrez, mais souvenez-vous que tout le monde n'a pas le bonheur d'être aussi bien portant que vous. Allons ! adieu.

« Merci, Monsieur, adieu, Monsieur. » Ces mots furent prononcés une foule de fois sur tous les tons, et les enfants sortirent lentement et sans bruit. Mais le soleil brillait, et les oiseaux chantaient, comme le soleil ne

brille et comme les oiseaux ne chantent qu'aux jours de congé ou de demi-congé ; et puis les arbres penchaient leurs branches comme pour inviter les écoliers échappés à grimper et à se nicher dans leurs branches feuillues, — le foin les suppliait de venir s'ébattre et se coucher sur son tapis au grand air ; le blé vert, par ses ondulations agaçantes, les appelait vers le bois et la rivière ; le pré, rendu plus doux encore par un mélange de lumière et d'ombre, les conviait à sauter, à gambader, à se promener, Dieu sait où. C'était plus de joie qu'il n'en fallait à un enfant pour le rendre heureux, et ce fut avec de vives acclamations que toute la troupe prit ses jambes à son cou et s'éparpilla en criant et riant sur son passage.

« C'est bien naturel, mon Dieu ! dit le pauvre maître d'école, les suivant de l'œil. Je suis bien content qu'ils ne fassent pas attention à ma peine. »

Il est difficile cependant de satisfaire tout le monde ; c'est ce que nous savons presque tous, par expérience, sans parler de la fable d'où je tire cette maxime. Dans l'après-midi, plusieurs mères et tantes d'élèves crurent devoir exprimer leur mécontentement de la conduite du maître d'école. Quelques-unes se bornèrent à des allusions, par exemple en demandant avec politesse si c'était un jour marqué en lettres rouges sur le calendrier, ou quel était le nom du saint dont on chôrait la fête ; d'autres, les fortes têtes politiques du village, déclarèrent que c'était traiter un peu lestement les droits de la commune et faire un affront à l'Eglise et à l'Etat ; elles crurent subodorer dans ce coup d'Etat les principes révolutionnaires. Accorder un demi-congé pour une circonstance moins importante que l'anniversaire de la république ou de la reine ! c'était être bien hardi ; mais la majorité n'alla pas par quatre chemins pour exprimer son déplaisir personnel en termes énergiques : selon elle, mettre les élèves à la demi-ration de la science, dont on leur devait part entière, ce n'était rien moins qu'un acte manifeste de fraude et de vol effronté. Une vieille femme même, voyant qu'elle ne pouvait réussir à enflammer ou à irriter le paisible maître d'école en lui disant des impertinences, fit grand tapage hors de sa maison et trouva moyen de lui adresser une mercuriale indirecte durant une demi-heure, en se tenant près de la fenêtre de l'école, où elle se mit à dire ou plutôt à crier aux oreilles d'une autre vieille dame, que le maître devrait nécessairement déduire ce demi-congé du paiement de la semaine, sinon qu'il pouvait bien s'attendre à avoir une opposition par huissier ; on n'avait déjà pas tant besoin de paresseux dans le pays. Les individus trop paresseux, même pour être maître d'école, pourraient bien avant peu voir d'autres individus leur passer sur le casaquin ; pour sa part, elle ne manquerait pas de donner aux postulants de bons avis, pour qu'ils se tinssent prêts au besoin.

Mais tous ces reproches, toutes ces scènes de violence n'aboutirent pas à tirer une parole du bon maître d'école, qui restait assis, ayant Nelly, sa jeune protégée, à ses côtés : seulement, il en était un peu plus abattu peut-être, mais toujours silencieux et n'ouvrant pas même la bouche, pas même pour se plaindre. »

POÉSIE.

La science.

Il n'est pas vrai que la science
Eteigne en nous le feu sacré :
Si je l'ai cru dans mon enfance,
C'est que ainsi prêchait mon curé.

Il en parlait mieux que personne,
L'ayant appris de fort bon lieu :
Il le tenait de la Sorbonne,
Qui le tenait tout droit de Dieu.

J'ai dès lors pensé par moi-même,
Et, malgré moi, Dieu m'a fait voir
Que mieux on sait et mieux on aime,
Que le tout est de bien savoir.

Que Dieu pardonne à la Sorbonne !
Que Dieu pardonne à mon curé !
Qu'à mon enfance Dieu pardonne !
Je sens en moi le feu sacré.

Eugène RAMBERT.

ERRATUM.

Dans le compte-rendu du Département de l'Instruction publique du canton de Vaud, il faut entendre les chiffres 120 et 704 comme s'appliquant non au nombre des prix distribués aux élèves de l'école industrielle, mais à la valeur de ces prix. (*Rectification du Rédacteur en chef.*)

Educateur n° 20, du 15 octobre 1876.

Page 307, avant-dernière ligne, deux écoles primaires, lisez : deux écoles normales primaires.

Page 311, après la 23^e ligne, ajoutez : 4° 4 cahiers donnant la solution des problèmes du calcul écrit.

Même page, 7^e ligne, en montant, effacer « à la fois. »

Page 313, 8^e ligne : Par *compensation*, lisez, par condensation.

» dernière ligne de l'article : des élèves *ou* des maîtres, lisez : *et* des maîtres.

Le Rédacteur en chef : A. DAGUET.